

Comment traiter fiscalement les remboursements de frais au Luxembourg ?

Réponse courte

Les **remboursements de frais** au Luxembourg doivent être versés pour des dépenses engagées exclusivement dans l'intérêt de l'employeur, justifiées par des pièces probantes et ne dépassant pas les plafonds fixés par l'Administration des contributions directes. Lorsqu'ils respectent ces conditions, ils sont **exonérés d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales**, à condition d'être clairement distingués de la rémunération sur le bulletin de salaire.

Les remboursements peuvent être effectués sur la base des frais réels ou selon des barèmes forfaitaires autorisés, en respectant strictement les plafonds applicables. Tout remboursement non justifié ou excédant les plafonds est requalifié en avantage en nature et soumis à l'impôt ainsi qu'aux cotisations sociales. L'employeur doit mettre en place une procédure interne rigoureuse de gestion et de contrôle des notes de frais, conserver les justificatifs et garantir l'égalité de traitement entre salariés.

Définition

Les **remboursements de frais** sont des sommes versées par l'employeur à un salarié pour couvrir des dépenses engagées dans l'**intérêt exclusif de l'entreprise**. Ces remboursements concernent notamment les **frais de déplacement**, de repas, d'hébergement ou de représentation. Au Luxembourg, ils se distinguent de la **rémunération** et, sous conditions, ne sont pas soumis à l'**impôt sur le revenu** ni aux **cotisations sociales**.

Conditions d'exercice

Pour bénéficier de l'exonération fiscale et sociale, les remboursements de frais doivent remplir les conditions suivantes :

Condition	Exigence
Intérêt professionnel	Dépenses engagées exclusivement dans l'intérêt de l'employeur
Justificatifs	Pièce probante (facture, note de frais, justificatif nominatif)
Plafonds	Respect des montants fixés par l'Administration des contributions directes
Remboursement au réel	À défaut, correspondance avec les dépenses effectivement supportées
Forfaits admis	Uniquement pour certaines catégories (indemnités kilométriques, per diem)

Modalités pratiques

Les règles pratiques de traitement fiscal des remboursements sont les suivantes :

Élément	Modalité
Procédure interne	Collecte systématique des justificatifs et vérification
Méthodes admises	Frais réels ou barèmes forfaitaires autorisés
Bulletin de salaire	Mention distincte de la rémunération brute
Plafonds	Respect des montants fixés par circulaires fiscales
Dépassement	Fraction excédentaire assimilée à un avantage en nature imposable
Conservation	Archivage des justificatifs conforme à la durée légale

Pratiques et recommandations

Il est recommandé de formaliser une **politique interne de remboursement** des frais, précisant les types de dépenses remboursables, les modalités de justification, les **plafonds applicables** et les délais de soumission des notes de frais.

L'utilisation d'**outils numériques de gestion** des frais permet de sécuriser le processus, d'assurer la traçabilité des remboursements et de faciliter le **contrôle interne**. En cas de doute sur l'éligibilité d'un remboursement à l'exonération, il convient de solliciter un avis préalable de l'**Administration des contributions directes**.

Une vigilance particulière doit être portée aux **remboursements de frais mixtes** (personnels et professionnels) afin d'éviter tout risque de **requalification fiscale**. Il est également essentiel de garantir l'**égalité de traitement** entre les salariés et de veiller à l'encadrement humain du processus de validation.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. L.221-1 du Code du travail	Rémunération et avantages en nature
Art. L.251-1 du Code du travail	Non-discrimination et égalité de traitement
Art. L.261-1 du Code du travail	Protection de la vie privée et encadrement humain
Loi du 4 décembre 1967	Impôt sur le revenu (article 115) et exonération des remboursements
Circulaire L.I.R. n° 104/2	Modalités et plafonds des remboursements de frais
RGD 24 décembre 1997	Barèmes forfaitaires repas et logement

Un contrôle fiscal ou social peut remettre en cause l'exonération si les justificatifs sont incomplets, si les remboursements ne correspondent pas à des frais strictement professionnels ou si la procédure interne n'est pas respectée. Il est donc essentiel de documenter rigoureusement chaque dépense remboursée et de garantir l'égalité de traitement entre les salariés.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.